Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 19 (1881)
Heft: 37

Artikel: Le dompteur Bolomey
Autor: L.M.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-186540

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dix-neuvième année. N° 37 Samedi 10 Septembre 1881

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
SUISSE : un an . . . . 4 fr. —
six mois. . . 2 fr. 50
ÉTRANGER : un an . . 6 fr. 60

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois.* — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
La ligne ou son espace, 15 c.
—
Pour l'étranger, 20 cent.

La grêle.

On a donné une foule d'explications diverses sur ce phénomène météorologique, et aujourd'hui encore, les physiciens sont loin d'être d'accord à son sujet. Comment comprendre que pendant la belle saison et les jours chauds, il tombe souvent des masses considérables de glace ? Pourquoi certaines contrées sont-elles ravagées par la grêle, presque tous les ans, tandis que des localités adjacentes sont presque toujours épargnées ? La grêle se forme-t-elle dans les couches supérieures de l'atmosphère ou à une faible distance de la surface de la terre ?... Telles sont les questions maintes fois soulevées et jamais résolues.

Chaque année on signale dans les journaux la chute de grêlons énormes, tombés en divers lieux ; on en a vu qui pesaient 120, 150, 500 grammes et plus. Il est fort probable que c'étaient des grêlons agglomérés ; l'on ne saurait en douter à l'égard d'une masse de glace tombée en Hongrie, le 8 mai 1802, et qui avait 1 mètre de long sur 70 centimètres de haut.

Il est constant qu'il tombe de la grêle à toutes les heures du jour, mais il en tombe surtout vers midi ou un peu après, au moment de la plus grande chaleur diurne.

La grêle précède en général les pluies d'orage, elle les accompagne quelquefois; presque jamais elle ne les suit, surtout lorsqu'elles ont eu quelque durée.

Dans la plupart des cas, le phénomène de la grêle à un caractère local. Il est très fréquent à l'issue des profondes vallées des Alpes, sur les monticules qui les séparent de la plaine. La campagne du Borgo-Franco, près du val d'Aoste est ravagée presque chaque année. A Clermont, au pied du Puy-de-Dôme, la grêle tombe fort souvent, tandis que sur les hauteurs distantes d'une demi-lieue, on ne cite qu'une seule averse de grêle pendant 23 ans.

Aucune théorie n'est parvenue jusqu'à présent, à rendre compte d'une manière évidente de la formation de la grêle. La seule qui tienne compte de toutes les circonstances du phénomène, est celle de Volta; il admet que la grêle est due, 1° à l'évaporation favorisée par les rayons solaires qui frappent la partie supérieure du nuage, évaporation produisant un froid considérable ; 2° à la sécheresse de l'air qui est au-dessus; 3° à l'état électrique des nuages qui favorise l'évaporation. Cette condition que le soleil frappe la partie supérieure du nuage, expliquerait pourquoi la grêle tombe presque toujours pendant le jour.

Sous ces influences, il se forme des flocons de neige, qui sont, pour ainsi dire, les embryons des grêlons. Pour expliquer leur accroissement, Volta admet l'existence nécessaire de deux nuages superposés qui se chargent d'électricités contraires. Les grêlons sont dès lors renvoyés de l'un à l'autre par des attractions et des répulsions électriques, et c'est dans ce mouvement de va-et-vient, qu'ils se grossissent au contact des vapeurs qu'ils rencontrent. De là aussi viendrait le bruit sourd qui précède l'averse.

On sait qu'au commencement du siècle, dans toutes les vignes de Lavaux on voyait de 10 toises en 10 toises des perches plantées en terre, au bout desquelles se trouvait une pointe métallique mise en communication avec le sol par un fil de fer. On pensait qu'en soutirant le fluide électrique de l'atmosphère on pourrait empêcher la formation de la grêle, mais les résultats étant peu concluants on abandonna le paragrêle. Dès 1830 on n'en voyait plus du tout dans nos vignes. Nous pensons du reste qu'on trouverait un reméde plus efficace dans l'institution d'une assurance mutuelle et obligatoire ; aussi l'initiative prise récemment par nos autorités, dans ce but, a-t-elle été généralement bien accueillie.

Le dompteur Bolomey.

Chaque soir, la foule se presse aux représentations de la ménagerie installée sur la place du Tunnel. Il est vrai, qu'on voit là des choses extraordinaires et dont les nombreuses ménageries qui se sont arrêtées dans notre ville ne nous ont pas donné d'exemple. Il n'est guère possible, pour un dompteur, de pousser plus loin l'audace et le courage.

Bolomey a un tel ascendant sur ses terribles pensionnaires qu'il joue et folâtre avec eux comme le ferait un enfant avec un jeune chat. Tantôt la hyène vient lui prendre un petit morceau de sucre à la bouche et lui permet de le reprendre à plusieurs reprises avant de le croquer ; tantôt elle gambade, tournoie ou saute au bâton au comman-

dement de son maître; tantôt enfin, fascinée par son regard, matée sous son geste elle se blottit dans un coin, tranquille et tremblante comme un lapin.

Mais le moment le plus saisissant est celui où le dompteur de Lutry entre dans la cage des deux lions, superbes de vigueur et de taille. Il faut assister à cette scène pour y croire. Durant le cours des exercices auxquels il se livre, on passe tour à tour des impressions les plus émouvantes à la plus désopilante gaîté, Bolomey sachant toujours allier à une hardiesse inouïe les réflexions comiques d'un boniment, qu'il fait en grande partie dans le patois de son pays.

Sous la main de cet étrange dompteur, le roi des animaux devient un esclave; il l'enfourche comme un poney et feint une course aux eaux de Romanel; puis, mettant tout à coup sa monture en pénitence dans un coin de la cage, il va s'asseoir tranquillement sur le dos de la lionne pour se reposer des fatigues du voyage.

Enfin le dompteur retourne au lion auquel il présente un drapeau fédéral dont la couleur rouge ne paraît guère plaire à ce carnassier: « Je veux que tu respectes les couleurs de mon pays! Brutus, lève toi! » s'écrie Bolomey. A cet ordre, l'orgueilleux quadrupède s'assied et prend l'attitude bénévole des ours de Berne qui attendent quelque gourmandise de leurs visiteurs; puis d'une patte il saisit le drapeau, et de l'autre serre fraternellement la main de son maître.

Bolomey va plus loin encore. — C'est à faire dresser les cheveux sur la tête! — Tenant dans ses bras un agneau, il fait coucher le lion auprès de sa femelle, et va gaiment s'asseoir entre ces deux animaux comme un Turc sur un moelleux divan. Il prend alors une des pattes de la lionne et la pose sur sa tête; il y place de même une des pattes du lion et reste dans cette position effrayante pendant quelques instants, tenant ainsi le spectateurs sous le poids d'une indicible angoisse, à la quelle il donne bientôt le change en s'écriant: « Voilà le vrai moyen de se mettre à l'abri des procureurs et des huissiers! »

Je n'en dirai pas d'avantage, je conseille plutôt à mes lecteurs qui ne l'ont pas encore fait, d'aller visiter la *Ménagerie du Congo.* L. M.

La vîlhie et lè duès serveintès.

Onna vîlhie dè septante ans,
Que n'avâi homo, ni einfants,
Tegnâi tot parâi son ménadzo
Yô n'iavâi pas manque d'ovradzo;
Kâ du l'âoton tant qu'âo sailli,
Lâi avâi tant à travailli
Que lâi faillâi duès serveintès,
Et que lè faillâi deledzeintès.

— « Ora, porquiè tot cé trafi,
Kâ, portant, cein a-te lo fi
Que 'na vîlhie aussè tant à férè,
Mè deri-vo » ? — Vaitsé l'afférè :
Quand bin l'avâi z'u prâo d'ardzeint,
L'avâi gardâ du lo viveint
Dè se n'homo, 'na tsenévâire;
Et l'avâi dinsè la brelâire,
Quand l'est que vegnâi lo sailli,
Dè lâi vouagni dou décali
Dè balla granna dè tsenévo.
L'est son vesin, on villio vévo,
Qu'avâi couson dè bumeintâ,
Fochéra, sénâ, rebattâ,
L'outse dè sa retse vesena,
Que mettâi tot pè la cousena
Po cé grand dzo dè vouagnéson :
Ruti, boutefat et jambon.
Ora, ai-vô la comprenetta
Dâo travau dè noutra pernetta?

Faillâi don du la St-Déni
Tant qu'âo coumeincémeint d'Avri
Felâ, et lè brego, sein dzoûrè
Du dévant dzo sè fasont oûré
Tant qu'à la né; et po ne pas
Risquâ dè sè lévâ trâo tâ,
Pas petout que lo pâo tsantâvè,
La vîlhie sorciére châotâvè
Frou dâo lhi; pregnâi son croset
Et tracivè tot ein pantet
Reveilli lè duès serveintès
Sein preindrè trâo couson dâi plieintès
Que le sè fasont ein catson
Tot ein einfateint lâo gredon.
Ma fâi, faut étrè dè bon compto;
Que sâi veré, que sâi on conto,
L'est rudo du dè sè lévâ
Quand l'est qu'on est eintoupenâ,
Et surtot quand on a la frougne
Et qu'on doo tot coumeint 'na grougne.
Assebin, faut pas s'ébâyi
Se le s'étiont messe à câyi
Lo boeilan dè la dzenelhire.
— « Atteinds, crouïo guieux, crouïo sire !
Se le sè diont on bio matin,
Tè faut bas demeindze que vint » !...

L'einmottiront. Mâ sacrebille !
Cein n'allà pas mî, kâ la vilhie,
A défaut dâo *quiqueliki*,
Ne s'eindroumessâi qu'à mâiti,
Et l'allâvè dza lè sécâorè
Dévant que l'aussè fiai trâi z'hâorè,
Dè poâire dè laissi passâ
Lo teimps iô sè faillâi lévâ.
Ma fâi noutrè pourrès lurenès
Ont du férè dâi tristès menès,
Kâ cein fut bin pî què dévant;
Et ein vollieint tiâ lo boeilan,
L'ont fé coum'on dit: 'na cacarda,
Et l'ont pliorâ dè lâo pararda.

L'est cein qu'arrevè bin soveint
A clliâo gaillâ jamé conteint
Que n'ont coradzo, ni pacheince
Et dâi iadzo pou dè concheince;